AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat Mixte La Fibre64
Technopole Hélioparc
2 Avenue Président Pierre Angot
64000 Pau

Procédure adaptée

Contact
M. Arnaud Lechit
Tél : 05.59.90.71.46 / 06.74.13.26.37
Mél : arnaud.lechit@lafibre64.fr

2. OBJET DE L'ACCORD-CADRE

2.1 Description du marché

La présente consultation a pour objet 3 lots :

- Lot 1 : Organisation à minima de 3 évènements liés à la parentalité à l'ère du numérique :

 L'organisation, à minima, de 3 événements similaires d'une demi-journée sur une semaine, en fin de premier trimestre 2027, sous réserve de la présence de 20 professionnels à chaque évènement, permettant de comprendre les constats et enjeux liés à la parentalité à l'ère du numérique, d'acquérir les notions élémentaires à l'accompagnement des parents et de découvrir des outils clés en mains.

- Lot 2 : Organisation de formations de professionnels œuvrant dans le domaine de la parentalité numérique des 6 – 15 ans.

 L'organisation, à minima, de 3 formations (jusqu'à 5 en fonction des disponibilités financières) d'une journée sur une semaine (ou deux) au cours du deuxième trimestre. Ces formations devront permettre aux professionnels œuvrant dans le champ de l'enfance, de la jeunesse et de la famille d'approfondir leurs compétences dans le domaine de la parentalité à l'ère du numérique des 6-15 ans. Elles devront présenter des ressources ainsi que des méthodes opérationnelles et mobilisables, et s'appuyer sur des principes andragogiques.

- Lot 3 : Organisation de formations de professionnels œuvrant dans le domaine de la parentalité numérique des 0 – 6 ans.

 L'organisation, à minima, de 3 formations (jusqu'à 6 en fonction des disponibilités financières) d'une journée sur une semaine (ou deux) au cours du deuxième trimestre. Ces formations devront permettre aux professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la famille d'approfondir leurs compétences dans le domaine de la parentalité à l'ère du numérique des 0-6 ans. Elles devront présenter des ressources ainsi que des méthodes opérationnelles et mobilisables, et s'appuyer sur des principes andragogiques.

2.2. Lieu d'exécution et/ ou de livraison

Le marché porte sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques et sur les sites de Pau et de Bayonne.

2.3. Durée du marché

Le marché démarrera à compter de sa notification et se terminera :

- Pour le lot 1 : au 31/03/2027,
- Pour le lot 2 : au 30/06/2027,
- Pour le lot 3 : au 30/06/2027

3. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Les montants minimums et maximums des prestations de la présente consultation sont définis comme suit :

	Minimum en € H.T.	Maximum en € H.T.
- Pour le lot 1	3 évènements	5 000,00 €
- Pour le lot 2	3 formations	10 000,00 €
- Pour le lot 3	3 formations	12 000,00 €

Le marché est passé conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la Commande Publique.

Dans le cadre de cette procédure, le Syndicat Mixte La Fibre64 se réserve le droit de demander des compléments d'information à l'ensemble des candidats sur le contenu de l'offre technique. Le Syndicat Mixte La Fibre64 se réserve également la possibilité de négocier avec les 3 candidats étant arrivés en tête à l'issue de la première analyse des candidatures.

Les variantes ne sont pas acceptées.

4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

4.1 Cautionnement et garanties exigés
Sans objet

4.2 Modalités essentielles de financement et de paiement :

Chapitre : 011, Nature : 611 - Budget 2027

Pour les évènements et les formations, les marchés sont à prix unitaires.

Les prix du marché sont réputés fermes sur la durée du marché.

5. JUSTIFICATIONS

Il est recommandé aux candidats d'utiliser, pour présenter leur candidature, les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 dernière version joints au présent Dossier de Consultation des Entreprises.

En application des articles R.2143-1 à R.2143-16, R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la Commande Publique fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, la candidature contiendra les pièces suivantes :

1/ Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

⇨ Le formulaire DC1 ou, à défaut, les pièces suivantes :

- Lettre de candidature ;

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et qu'il est en règle au regard du respect des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

2/ Des renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

⇨ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

⇨ Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

3/ Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :

⇨ Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour les entreprises et sociétés nouvellement créées, les candidats pourront fournir, comme «preuve par équivalence », tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leur capacité à exécuter les prestations.

En application des articles R.2143-1 à R.2143-16 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) simplifié, rédigé obligatoirement en français.

6. DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE

- > Le contrat (complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire) ;

- > Le cahier des clauses techniques et particulières (daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire) ;
- > Le mémoire technique, d'un maximum de 20 pages et qui contiendra à minima les caractéristiques définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et permettant d'analyser la valeur technique au regard des sous-critères détaillés ci-dessous.

-> Le Détail Estimatif (non contractuel).

7. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de cette consultation, les critères d'attribution sont :

- Le critère prix – 40 %

- Le critère technique – 60%
 - Méthodologie et contenu des formations ou évènements : 26%
 - Références sur l'objet de cette consultation : 20%
 - Moyens (CV, Nombre d'intervenants, Matériels et…) : 10%
 - Utilisation de moyens de transport écologique et diffusion de ressources dématérialisées : 4%

8. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DE L'OFFRE

8-1 Modalités de transmission électronique des plis

Remise des candidatures et des offres sous forme dématérialisée.

Conformément aux dispositions règlementaires relatives aux marchés publics (articles R .2132-1 à R.2132-14 du Code de la Commande publique), **les candidats doivent transmettre leur dossier par voie électronique. La signature électronique de l'offre est facultative**.

La plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible sur Internet à l'U.R.L :
https://demat-ampa.fr

Cette plate-forme de dématérialisation, dont l'accès est gratuit, permet notamment :
- De recevoir une alerte automatique lorsqu'une nouvelle consultation est publiée (abonnement gratuit) ;
- De rechercher des consultations passées par la personne publique ;
- De télécharger les DCE des consultations ;
- De répondre de façon électronique aux consultations ;
- De recevoir et d'envoyer des messages électroniques.

Les échanges d'information entre la plate-forme et les utilisateurs sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

1- Retrait du DCE par voie électronique

Dès la publication des avis d'appel à la concurrence dans les journaux officiels, les candidats peuvent télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sur la plate-forme de dématérialisation en cliquant sur le lien « télécharger le dossier de consultation ».
Avant de télécharger le DCE, les candidats doivent :
- Accepter les conditions générales d'utilisation de la plate-forme, et s'ils le souhaitent, renseigner le champ « email » (cette adresse étant utilisée pour avertir le candidat des modifications apportées aux documents mis en ligne).
Le DCE pourra être téléchargé au format Zip. Pour accéder aux documents du DCE, les candidats doivent disposer d'un utilitaire permettant de lire les formats de dossiers compressés «.zip ». Des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme.

2- Dépôt d'une réponse électronique

a) Préambule : Se préparer à l'avance

Certificat numérique – Configuration à l'avance du poste de travail - Recommandation de se préparer avec la Consultation de test

Il convient de vérifier votre poste de travail.
Il est recommandé de se préparer en effectuant une consultation test
(Cf. Guide de l'utilisateur disponible sur la plateforme)

b) Constitution de l'enveloppe électronique

L'enveloppe doit être un fichier unique au format « zip » contenant les éléments mentionnés à l'article 5 du présent règlement de la consultation. Des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme.
Ces éléments seront des fichiers dans l'un des formats suivants :
- Format **Word** (« .doc »)
- Format **Acrobat** (« .pdf »)
- Format **Excel** (« .xls »)
- Format **RTF** (« .rtf »)
- Formats **Texte, Powerpoint, Csv, Autocad, Image** (jpeg, tiff, bmp)

Ces fichiers seront nommés :
« **nom_fichier.ext** » (ex.: « DC4.doc »).
Le nom donné à l'enveloppe électronique de candidature sera :
« **Parentalite_numerique**_nnn-nnn-nnn_Env.zip »
(**Parentalite_numerique** est la référence du marché disponible sur la plate-forme et nnn-nnn-nnn est le numéro de SIREN du candidat).
NOTA :
La signature électronique de l'offre n'est pas requise.
Le candidat, en remettant son offre électronique, s'engage, s'il est attributaire, à signer les pièces du marché « rematérialisées » en format papier.

3- Dépôt d'une copie de sauvegarde et gestion des hors-délais

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ». Elle doit être transmise à l'adresse suivante :
Syndicat Mixte La Fibre64 – Technopole Hélioparc – 2 avenue Pierre Angot 64000 Pau.

II. - La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants (cf arrêté du 27 juillet 2018) :
1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.
Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.
Si la copie de sauvegarde n'est pas ouverte, elle sera détruite par le pouvoir adjudicateur à l'issue de la procédure.

4- Questions relatives à une consultation

Les questions administratives ou techniques contenant la consultation devront être posées via la plate-forme en cliquant sur le lien « poser une question ».
Avant de pouvoir poser une question, le candidat doit :
- Accepter les conditions générales d'utilisation de la plate-forme ;
- Renseigner son identité (les candidats seront particulièrement attentifs à bien renseigner le champ « e-mail » dans la mesure où cette adresse pourra être utilisée par le pouvoir adjudicateur pour répondre aux questions posées).

5- Échanges par voie dématérialisée avec les opérateurs économiques

Après l'ouverture des candidatures et/ou des offres relatives à la consultation, le pouvoir adjudicateur pourra communiquer avec les candidats via la « messagerie sécurisée » disponible sur la plate-forme pour les soumissionnaires authentifiés par certificats.
Cette messagerie permettra :
- De réaliser des échanges mettant en œuvre des mécanismes d'accusés de réception.
- Aux candidats de réaliser leurs échanges avec le pouvoir adjudicateur (notamment les pièces complémentaires).

6- Offres contenant un virus

Avant transmission de sa réponse, le candidat devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs des deux enveloppes électroniques. Après le dépouillement de chaque enveloppe, le pouvoir adjudicateur procèdera à une analyse anti-virus de son contenu avec l'antivirus **withsecure.**

7- Dépôt électronique – Délais

Les candidatures et les offres doivent être parvenues sur le profil acheteur avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ou qui contiendraient un virus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs. Dans le cas où des copies de sauvegarde auraient été réceptionnées dans les délais, elles seront ouvertes dans les conditions prévues en -2-, ci-dessus.

8 – Description fin de la procédure : « rematérialisation » du marché

Le candidat attributaire sera invité à « rematérialiser » sous format papier, le contrat, la

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, le Bordereau de prix unitaires sauf dans le cas où le dit candidat aurait remis une offre électroniquement signée.

Horaires d'ouverture des bureaux : de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

9. CONDITIONS DE DÉLAI

Date limite de réception des offres : 26 novembre 2026 à 12H.

Délai minimum de validité des offres : **90** jours

10. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande posée via la plate-forme www.demat-ampa.fr en cliquant sur le lien « poser une question ».
Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.
Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.
Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Conditions d'envoi et de remise de l'offre* du présent document.

En cas de litige résultant de l'application du présent document, le tribunal administratif compétent sera celui de Pau.